



MAIRIE DE LISSY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 4 avril, à 19h00, le Conseil municipal de LISSY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Jean-Claude LECINSE, Maire.

PRESENTS : Mesdames Nathalie CANET Amandine DE OLIVEIRA et Patricia GOUPILLAUD.
Messieurs André BADER, Réginald HERBEAUX et Jean-Claude LECINSE.

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU donne pouvoir à Monsieur Réginald HERBEAUX.

ABSENT : Monsieur Olivier TROUBAT.

Effectif légal du conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 08
Membres présents : 06
Nombre de votants : 07

Amandine DE OLIVEIRA a été désignée en qualité de **secrétaire de séance** par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATIONS

N°05-2024 : approbation du Compte de Gestion 2023 dressé par le receveur – approuvé à l'unanimité.

N°06-2024 : approbation du Compte Administratif 2023 : conforme au compte de gestion du receveur, constate un excédent de l'exercice en section de fonctionnement de 81 752,21€ et un déficit de l'exercice en section d'investissement de 17 800,42 € – approuvé à l'unanimité.

N°07-2024 : affectation du résultat de l'exercice 2023 : article R 002 « résultat de fonctionnement reporté » est de 206 825,91 € et article R 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » est de 297 893,72 € – approuvé à l'unanimité.

N°08-2024 : neutralisation des amortissements – approuvé à l'unanimité.

N°09-2024 : vote des taux d'imposition des contributions directes locales : fixe pour l'année 2024 à 46,12% pour la taxe du foncier bâti, à 76,74% pour la taxe du foncier non bâti et à 14,71% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale – approuvé à l'unanimité.

N°10-2024 : vote du budget primitif 2024 : pour la section de fonctionnement = 554 957,56 € et pour la section investissement = 617 336,04 € – approuvé à l'unanimité.

DÉCISIONS DU MAIRE

Décision prise par le Maire à la suite des délégations d'attribution par le conseil municipal depuis le dernier conseil municipal :

- le 25/03/2024 n°01DEC2024 : la commune n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles du 10 rue Grande.

Fin de séance à 20 heures 50.

Affiché le : 11/04/2024

- Publication sur le site internet de la Commune de Lissy, le 11/04/2024

Le Maire,
Jean-Claude LECINSE

La secrétaire de séance,
Amandine DE OLIVEIRA

